Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260611-DCM2026_050-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 11 juin 2026

Date de convocation :
04 juin 2026

Date d'affichage :
04 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mil vingt-six, le jeudi onze juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Jérôme FAIX, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Audrey ROUXEL, Philippe THOMAS.

Absents excusés : Jean-Philippe NADAL et Cyril RICHARD.

Secrétaire de séance : Audrey ROUXEL.

DCM2026/050 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Châtelaudren-Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Bringolo et scolarisés dans les écoles pour l'année scolaire 2025-2026.

A savoir que cette demande concerne 2 élèves de maternelle en classe bilingue à l'école publique pour un montant de 2 903,92 € :

- Un coût moyen de 1 451,96 € par élève de maternelle bilingue (1 427,81 € l'année passée) ;
- Un coût moyen de 488,63 € par élève d'élémentaire bilingue (413,30 € l'année passée).

Ainsi que 5 élèves de maternelle à l'école publique pour un montant de 8 623,95 € et 8 élèves d'élémentaire à l'école publique pour un montant de 4 424,16 € :

- Un coût moyen de 1 724,79 € par élève de maternelle (1 454,94 € l'année passée) ;
- Un coût moyen de 553,02 € par élève d'élémentaire (458,72 € l'année passée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE de participer à hauteur de 1 451,96 € par enfant de maternelle (2) en classe bilingue en classe bilingue aux frais de fonctionnement de l'école de Châtelaudren-Plouagat pour l'année 2025-2026, soit 2 903,92 € ;**
- **DECIDE de participer à hauteur de 1 724,79 € par enfant de maternelle (5) et 553,02 € par enfant d'élémentaire (8) aux frais de fonctionnement de l'école de Châtelaudren-Plouagat pour l'année 2025-2026, soit 8 623,95 € et 4 424,16 € ;**

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260611-DCM2026_050-DE

- **AUTORISE Madame le Maire à mettre en paiement les sommes correspondantes.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Audrey ROUXEL

Le Maire,
Marie-Christine HELLO